



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 1975

L'an mil neuf cent soixante quinze et le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREJEAU, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean POUSSON, Maire.

Etaient présents : MM. GELIS - FAGES Adjoints - DUFOR - Mme FERRE - SAUDUBRAY MAIRE - BLANCHARD - HOLZL - BARDIES - HENKINET.

Absents : MM. DOL, excusé, BAROUSSE Adjoints - ORLIAC - DELPHIN - FETIS - GALAN - BOUISSOU - LECLERCQ - ANDREUCETI - MAS - POMIAN.

Monsieur SAUDUBRAY a été désigné comme secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance en rappelant les difficultés budgétaires des communes qui risquent de s'aggraver si le Gouvernement ne prend pas des mesures.

Il signale que le parti socialiste a demandé aux élus socialistes de tenir une séance extraordinaire du Conseil Municipal pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur les problèmes des collectivités locales.

BARDIES : Y a-t-il un objectif précis, une action précise pour attirer l'attention des pouvoirs publics ?

POUSSON : des projets de lois concernant les collectivités locales vont prochainement être soumises au Parlement, c'est donc le moment d'attirer l'attention, en vue d'obtenir un meilleur équilibre des charges entre l'Etat et les collectivités locales.

BARDIES : Nous sommes d'accord, mais où est l'objectif ?

SAUDUBRAY explique que c'est une action nationale comprenant une grève administrative et une séance publique du Conseil Municipal ; c'est tout.

GELIS propose qu'après approbation de la motion, la séance soit transformée en séance plénière pour y discuter de deux affaires importantes et urgentes : la décision de ne pas participer aux frais de fonctionnement du C.E.S. et l'acte de vente à passer avec France Industries.

FAGES demande que le Conseil Municipal propose aux élus de la gauche (députés et sénateurs) de porter le débat à la tribune du Parlement. Il faut faire autre chose que protester en circuit fermé.

POUSSON : J'ai déjà signalé que cette action avait une base : la prochaine discussion au Parlement de la réforme des Impôts locaux. Donc l'action aura un retentissement national.

Suspension de séance à la demande des communistes.

BARDIES : Si nous comprenons bien vous avez l'intention de faire figurer ce texte comme une motion du Conseil Municipal ?

SAUDUBRAY : Ce texte émane de la Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains, il n'y a pas de communistes dans cette fédération. Nous socialistes, nous suivrons les directives reçues et c'est en tant que socialistes que nous assistons à cette séance et nous enverrons ce texte à l'autorité de tutelle.

BARDIES : En effet. Nous avons bien compris que ce texte est présenté comme socialiste et non pas unitaire ; par ailleurs il n'y figure aucune allusion explicite au programme commun. C'est pourquoi tout en étant d'accord sur certains points, nous nous abstiendrons lors du vote de ce texte.

SAUDUBRAY : La section locale du parti socialiste qui s'est réunie vendredi, a désiré que soient ajoutées à ce texte quelques lignes faisant allusion au programme commun, faute de quoi nous nous abstiendrions aussi.





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GELIS : Il aurait été plus simple, au lieu d'élaborer ce texte, de composer un choix d'extraits du programme commun. L'absence de référence au programme commun me choque personnellement.

BARDIES : C'est pourquoi nous nous abstiendrons même si vous, à Montréjeau, faites référence au programme commun.

SAUDUBRAY donne lecture du texte :

" L'heure est grave, très grave pour les collectivités locales de notre pays, qu'il s'agisse de nos communes, de nos départements.

Depuis quelques années, en même temps que leurs missions se sont élargies, leurs moyens ont été progressivement réduits.

Leurs missions se sont élargies : en plus des nécessités du fonctionnement des services municipaux, les collectivités locales assument des responsabilités essentielles pour la vie de la nation ; elles ont la charge des deux tiers des équipements collectifs ; elles réalisent tout ce qui fait le cadre de la vie quotidienne des français : les écoles et les stades, les dispensaires et les foyers des personnes âgées, les crèches et les transports urbains, les maisons de jeunes et l'électrification rurale, les chemins et les routes, les logements et les zones d'activité, etc...

Au regard de cela, les moyens d'action des départements et des communes ont été réduits : les subventions pour ces équipements diminuent ; les emprunts sont de plus en plus difficiles et chers ; le gouvernement impose toujours des charges nouvelles ; la réforme des contributions locales, au demeurant injuste, n'apporte aucune ressource nouvelle ; l'inflation enrichit l'Etat, ruine les communes ; la fiscalité locale a atteint partout ses extrêmes limites.

Au début de 1975, la situation des collectivités locales est dramatique.

Le vote des budgets a été particulièrement critique. Pour les équilibrer, il a fallu, presque dans chaque commune, abandonner ou renvoyer des projets de réalisations pourtant souhaitées et étudiées. On fera moins d'écoles, de piscines, de foyers de jeunes travailleurs, de zones industrielles, de centres culturels, etc.

Cette situation est grave de conséquences. Il y va de la vie de chacun ; il y va de l'avenir de nos enfants, de l'activité des adultes, de la sécurité des personnes âgées, de la santé de tous.

Le Gouvernement se dérobe à ses responsabilités. L'inflation lui a rapporté, l'an dernier, des dizaines de milliards supplémentaires. Pas un centime n'a été accordé ni aux départements, ni aux communes qui, avec des budgets "figés", votés en janvier 1974, ont dû faire face à plus de 15 % de hausse des prix.

Cela ne peut plus durer.

Les Conseillers Généraux, les Maires, les Conseillers Municipaux veulent que cela change. Ils en appellent à l'opinion publique. Nous en appelons à vous, nos concitoyennes et concitoyens.

Il faut que l'Etat cesse de garder pour lui seul 84 % des recettes fiscales du pays (60 à 65 % dans les autres pays d'Europe). Cela veut dire que l'on ne peut pas parler de réforme des finances locales sans envisager une réforme générale des finances de l'Etat, aboutissant à une nouvelle répartition des ressources publiques entre l'Etat centralisé et les organes de la démocratie décentralisée.

Telle est la position des socialistes et elle a, sur le plan financier un certain nombre de conséquences. La plus importante est que la fiscalité locale doit être très profondément aménagée, et non plus seulement modernisée comme le Gouvernement prétend le faire actuellement.

Indépendamment des impôts locaux, qui doivent devenir moins arbitraires et plus justes, les communes, départements et régions devraient pouvoir recevoir une part des impôts d'Etat, qui prennent naissance sur leurs territoires.

Il faut qu'intervienne enfin une juste répartition des charges et des ressources entre l'Etat et les Collectivités locales - départements et communes.





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les Communes sont en présence d'obligations de plus en plus nombreuses et de plus en plus lourdes. Et ceci est vrai qu'il s'agisse des communes urbaines ou des communes rurales. En ce qui concerne les communes urbaines, pour lesquelles le phénomène est particulièrement marqué, certaines dépenses, qui étaient très faibles il y a quinze ou vingt ans, sont maintenant devenues considérables. Telles sont, par exemple, les dépenses de circulation, d'urbanisme, celles qui concernent les réserves foncières, ou les sports et celles aussi qui concernent la solidarité, pour ne citer que celles-là et sans s'étendre sur les dépenses traditionnelles qui continuent, bien entendu, à porter leurs conséquences. Quant aux communes rurales, elles se trouvent en présence de nouvelles catégories de dépenses, comme l'assainissement ou certaines dépenses de circulation, qui les pénalisent d'autant plus lourdement qu'elles ont généralement très peu de ressources.

Il faut qu'en attendant cette grande réforme et sans délai, les collectivités locales soient remboursées de la T.V.A., perçoivent une indemnité compensatrice à la hausse des prix, reçoivent des subventions revalorisées, etc. La situation présente pénalise les équipements collectifs et décourage nos collectivités. En effet, il faut bien voir que l'état actuel des choses aboutit à ceci que, le taux de la T.V.A. étant de 17,6 % sur les travaux, à chaque fois que la subvention de l'Etat n'atteint pas ce chiffre, ce n'est pas l'Etat qui subventionne la commune, mais la commune qui subventionne l'Etat.

En particulier, à chaque fois que l'Etat prétend diminuer le montant de ces subventions pour pouvoir servir un plus grand nombre de demandeurs, il aggrave la situation des communes. Par exemple, si une subvention tombe de 40 à 20 % comme c'est le cas pour certaines dépenses concernant les équipements hospitaliers, la subvention réelle de l'Etat passe de 22,4 % à 2,4 % (déduction faite de la T.V.A.), et par conséquent n'est pas réduite de moitié, mais des 9/10°. C'est là une situation absurde.

Il faut tout cela et vite ! Alors, mais alors seulement, nos départements et nos communes pourront reprendre pleinement leur mission. Alors, mais alors seulement, les conseils généraux et nos conseils municipaux, qui vivent proches des habitants et qui, mieux que tout autre pouvoir connaissent les besoins de la population, pourront répondre à l'attente générale : développer les équipements, embellir nos villes et nos villages, améliorer sans cesse le cadre de vie et les conditions d'existence des Françaises et des Français.

De quelque côté que l'on se tourne, l'avenir apparaît comme hérissé de difficultés et de menaces pour les finances des communes, des districts, des départements et même des régions.

Derrière des considérations techniques assez rébarbatives, il faut savoir discerner le combat de la démocratie décentralisée, pour arracher à l'Etat, centralisateur - parce que inféodé au grand capital - les moyens d'une autonomie toujours remise en question. C'est pourquoi, en cette journée du 28 avril, nous avons, nous les Maires, à titre d'avertissement, fermé pendant une heure nos Mairies ; c'est pourquoi nous appelons la population à soutenir notre lutte".

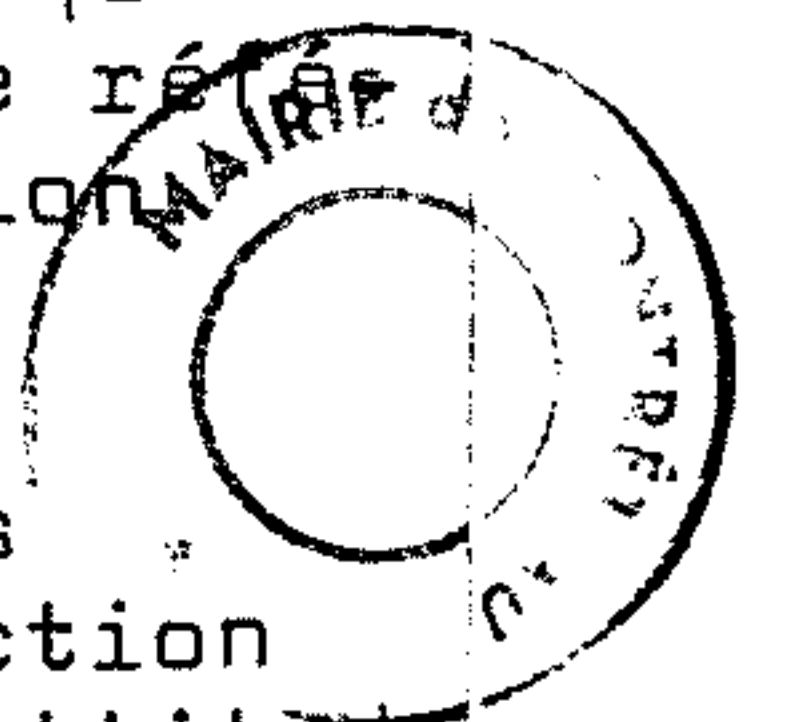
Le groupe des élus socialistes du Conseil Municipal de Monréjeau s'associe à la protestation de la Fédération Nationale des élus socialistes et républicains concernant la situation financière catastrophique des collectivités locales due à la volonté politique du gouvernement, demande l'application des mesures et les solutions préconisées par le Programme commun de gouvernement de la gauche.

Vote unanime des socialistes, abstention des communistes.

FAGES : qu'on le veuille ou non il faudrait arriver à une action de masse qu'on ne peut faire sans le parti communiste. Je regrette moi aussi l'absence de référence au programme commun. Il ne faut pas se contenter de prises de position verbales.

SAUDUBRAY : c'est difficile à ce niveau là, alors que la position des élus socialistes ou communistes varie suivant les municipalités, d'avoir une action réelle. Il faut que dans toutes les municipalités de gauche il y ait une attitude commune sur le vote du budget sinon les actions n'auront pas d'impact réel.

GELIS : il est légitime, dans le cadre de la liberté des partis, que cette motion ait été faite. Mais qu'il n'y ait aucune référence au programme commun est invraisemblable.





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SAUDUBRAY : Je ne dis pas cela pour rattraper les choses mais dans la Fédération des Elus Socialistes et Républicains, il y a des municipalités élues avant la signature du programme commun, et avec des alliances centristes ; donc cette motion n'est pas étonnante. La Fédération a demandé au Parti Socialiste de lancer cette action. Nous l'avons fait, au niveau municipal.

GELIS : je propose d'arrêter cette discussion.

SAUDUBRAY : Mme DIAZ a demandé le paiement de ses congés pour 1973.

MAS : J'avais posé la question à une Commission Administrative où il avait été décidé de payer les congés 73 et 74.

Le Conseil Municipal unanime décide de payer les congés 1973 à tout le personnel de la piscine.

GELIS : En ce qui concerne la participation aux frais de gestion du C.E.S., c'est bien de ne pas l'avoir inscrite au budget, mais il faut assortir cette décision d'une action :

- 1° expliquer la décision du Conseil Municipal à l'autorité de tutelle.
- 2° demander officiellement l'étatisation
- 3° expliquer officiellement notre position au Conseil d'Administration du C.E.S. par notre délégué,
- 4° prendre contact avec l'association des Parents d'Elèves pour l'informer et l'associer à notre action,
- 5° informer la population par voix de presse.

Le Conseil Municipal unanime approuve ces propositions.

M. GELIS : Je soumetts au Conseil Municipal un problème qui me paraît sérieux : le Conseil Municipal a décidé que la première annuité de France-Industrie serait payée en 1974. Or il semblerait que dans le projet d'acte actuellement déposé chez Me LAMOLLE, aucune date n'avait été indiquée par la Municipalité. M. GRACIA a ajouté de sa main quelques mots qui peuvent faire entendre que la 1° annuité seule sera payée en 1975.

POUSSON : La 1° annuité ne pouvait être payée qu'après signature de l'acte de vente qui devait être signé avant fin 1974. Or cette opération a été retardée par la lenteur du notaire et de l'autorité de tutelle. Il est bien entendu que le 1er versement se fera lors de la signature et qu'un versement normal interviendra le 20 décembre 1975. Cela figurera sur l'acte. Monsieur GRACIA a donné son accord le 7 Janvier 1975.

BARDIES : Le dernier collectif de direction avait décidé, devant les attermoie-ments de la Sous-Préfecture qu'il faudrait peut-être rencontrer le Sous-Préfet pour en discuter.

Le Conseil Municipal confirme son accord sur ce principe.

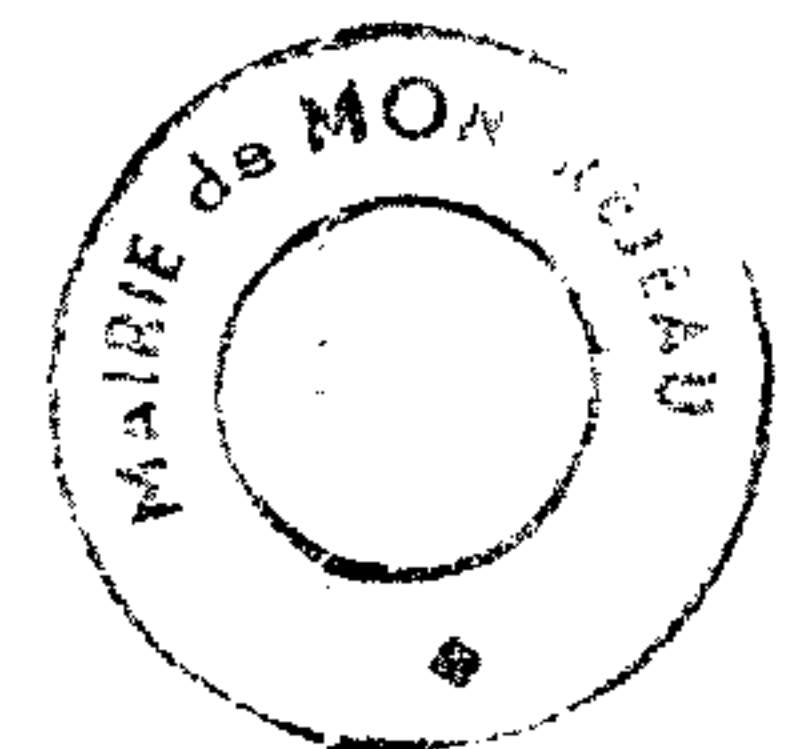
GELIS : Il se pose un problème au sujet de l'embauche à l'usine COUSIN. Il avait été décidé, en présence de M. COUSIN qu'un registre de candidatures serait ouvert à la Mairie, la population étant informée par la presse. Or, M. COUSIN n'est plus d'accord. Je pense que le registre doit rester ouvert.

DUFOR : Le dernier collectif de direction a décidé que l'article devait passer sur la presse. Le lendemain M. COUSIN venait ici indiquer qu'il ne voulait pas d'article.

POUSSON : Je suis en dehors de cette affaire ; pour ma part je n'ai pris aucune inscription. Il y a cependant à la Mairie un registre et diverses personnes se sont faites inscrire ; mais M. COUSIN souhaitait passer l'article lorsqu'il serait prêt à ouvrir l'usine.

BLANCHARD : Où en est ce M. COUSIN ?

FAGES : Il se pose aussi le problème de la situation Roqué. D'après certains



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



renseignements des licenciements massifs seraient sur le point de se produire.

SAUDUBRAY : Tout se décide demain matin. Et il est probable que M. CABROL ne signera pas. La plupart des employés resteront chômeurs jusqu'à la retraite. Il s'agira d'agir.

BARDIES : Il est possible qu'il faille mener une bataille très sérieuse.

GELIS : Il y a aussi le problème des indemnités de logement des instituteurs. L'IDEN et le représentant du Syndicat sont d'accord avec nous.

FAGES : Il y a actuellement des travaux urgents. Est-ce que le Conseil Municipal fait confiance à la Commission des travaux pour le choix de la pelle?

POUSSON : Il faut tout de même que la Société accepte d'attendre la réalisation de l'emprunt et de la subvention départementale pour le paiement. Sous cette réserve, le Conseil Municipal donne son aval au choix de la Commission.

TARIFS DE LA PISCINE

Le Conseil, sur proposition de ses Commissions,

Décide de modifier ainsi qu'il suit les tarifs d'entrée à la piscine municipale en vigueur depuis une délibération de cette même assemblée en date du 5 Juin 1972.

A - TICKETS

1 - baigneurs au dessus de 16 ans	3,00 F
2 - collectivités (tarif réduit)	1,00 F
3 - enfants de 6 à 16 ans	1,00 F
4 - Titulaires de la carte d'international délivrée) par la FFN, orphelins, pupilles de la Nation)	gratuit
5 - Elèves du secondaire pendant le mois de Juin	0,50 F.

B - VISITEURS - catégorie supprimée.

C - ABONNEMENTS

1 - Carte mensuelle	
- baigneurs au dessus de 16 ans	60,00 F
- enfants de 6 à 16 ans	20,00 F
2 - Carnets de tickets (20) pour la saison.	
- baigneurs au dessus de 16 ans	50,00 F
- enfants de 6 à 16 ans	15,00 F

La carte annuelle est supprimée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30 minutes.

[Handwritten signatures and initials, including 'W W' and 'J. Rouquier']

